

Que dire de ces maisons que l'on dit hantées, par exemple ? L'expérience a montré que la pensée des êtres vivants pouvait imprégner un lieu au point qu'une personne sensible peut encore, après des années, percevoir les scènes qui s'y sont déroulées. Nous savons également que l'émotion humaine, lors de moments de violences intenses ou de traumatismes, est capable de "charger" une maison de vibrations désagréables, même et surtout inconsciemment. L'origine des manifestations d'esprits frappeurs ou « poltergeist » se situe souvent dans les émotions dérégées d'handicapés mentaux. Des années après la disparition d'une personne, rien n'empêcherait que les dernières obsessions qu'elle a entretenues juste avant son départ n'imprègnent pour longtemps encore le lieu de ses pérégrinations. Il s'agirait d'un phénomène psychique n'ayant rien à voir avec la présence d'un défunt supposé.

Le témoignage qui suit peut être interprété de cette façon : « J'ai vécu dans une maison pendant trois ans. Il y avait dans ma chambre, longtemps avant mon arrivée, une présence. Bruit dans les murs, placards habités, tout le monde fermait les portes instinctivement. Pas d'une personne montant des escaliers en bois alors qu'en réalité, ils étaient en béton recouverts de moquette. Déplacements d'objets... Chaque manifestation importante précédait un événement marquant de notre vie. Très forte manifestation avant le déménagement, lors des recherches d'une autre maison. Lors de la signature de celle que nous avons choisie, tout s'est arrêté. Plus aucune présence ne se sentait plus entre la signature du bail et le déménagement. »

Mais que dire de l'apparition de fantômes ? (phénomène plus rare que nos fantasmes pourraient le laisser croire, et perçu seulement par des personnes très sensibles psychiquement). L'âme, par définition, correspond à un principe totalement abstrait qui n'a rien à voir avec la matière. De cette loi, il découle que les occultistes de bien des civilisations ont pressenti qu'il existait un médiateur subtil entre l'âme et le corps. Il permettrait à l'âme d'agir et ainsi d'animer son enveloppe matérielle au cours d'une vie. À la mort, cet intermédiaire, utile uniquement lors d'une vie matérielle, n'aurait par conséquent plus de raison d'être. étant un principe composé, tout comme le corps physique, il va se désagréger progressivement pour retourner à la matrice dont il est issu. Le fantôme, lorsqu'il est perçu (non avec les yeux, mais avec un sens subtil), ne correspond plus alors qu'à cette coquille vide dont les cabalistes évoquent l'existence, et qui est en voie de décomposition (probablement plus lente d'ailleurs que celle du corps physique). Il n'a rien à voir avec l'âme d'un défunt.

Dans tous les cas d'interventions avec manifestations matérielles (coups, apparitions), nous pourrions penser éventuellement qu'il s'agit de défunts récents qui ont encore conservé quelques moyens d'action sur terre. Mais après un certain temps, l'âme ne redescend plus sur terre, elle a rompu les amarres. L'astronome Camille Flammarion, qui a étudié ces manifestations, en tire cette conclusion parmi d'autres : «Les apparitions et manifestations sont relativement fréquentes dans les heures qui suivent immédiatement le décès. Leur nombre diminue à mesure que l'on s'en éloigne, et s'atténue de jour en jour.»